

CONTRAT SERVICEMYHYUNDAI

Conditions générales de vente

Article 1 – Objet

Le présent contrat ServiceMyHyundai (ci-après le « **Contrat** ») est conclu avec Hyundai Motor France, société par actions simplifiée au capital de 7 349 627,00 € dont le siège social est situé TOUR NOVA – 71 Boulevard National - 92250 LA GARENNE-COLOMBES, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 411 394 893 (ci-après « **HMF** ») et est régi par les présentes conditions générales de vente (ci-après les « **CGV** »).

Les CGV ont pour objet de définir les droits et obligations des parties relatives aux prestations proposées par HMF dans le cadre du Contrat et afférentes aux opérations d'entretien et/ou de révisions préconisées par le constructeur Hyundai dans le plan d'entretien du Véhicule suivant le détail prévu à l'Annexe 1 (ci-après la/les « **Prestation(s)** ») ainsi que divers services (ci-après le/les « **Option(s)** ») dont le remplacement de pièces d'usures, la présentation au Contrôle Technique ainsi que le convoyage du véhicule lors des entretiens périodiques qui sont réalisées par les Distributeurs/Réparateurs Agréés tels que définis ci-après.

Article 2 – Champs d'application

2.1 Personnes concernées

Le Contrat s'applique aux personnes physiques et morales (ci-après le « **Bénéficiaire** ») dont le véhicule et les conditions d'utilisation de celui-ci correspondent aux définies au sein du présent Article 2. Le véhicule du Bénéficiaire éligible au bénéfice du Contrat sera ci-après défini le « **Véhicule** ».

2.2 Véhicules concernés

Sont éligibles au Contrat les véhicules neufs et d'occasion justifiant de moins de 5 années de garantie et/ou 75.000 kilomètres à la date de souscription du Contrat (ces informations étant déclarées par le Bénéficiaire au moment de la souscription), parmi les modèles listés ci-après : BAYON 1.0TGDI ; BAYON 1.2E ; i10 1.0E ; i10 1.0TGDI ; i10 1.2E ; i20 1.0TGDI ; i10 facelift ; i20 1.2E ; i30 1.0TGDI ; i30 1.5TGDI ; i30 1.6D ; IONIQ 5 EV ; IONIQ 6 ; IONIQ EV ; IONIQ HEV ; IONIQ PHEV ; KONA SX2 Ev, KONA SX2 HEV ; KONA SX2 ICE ; KONA 1.0TGDI ; KONA 1.6D ; KONA EV ; KONA HEV ; SANTA FE 2.2D ; SANTA FE HEV ; SANTA FE PHEV ; TUCSON 1.6 D ; TUCSON 1.6TGDI ; TUCSON HEV ; TUCSON PHEV ; TUCSON TLE. HMF se réserve le droit de modifier la liste des véhicules éligibles à tout moment, sans que cela ne puisse remettre en cause les obligations de HMF pour tout contrat ServiceMyHyundai conclu avant cette révision

2.3 Couple durée / kilométrage

Le Contrat peut être souscrit pour une durée de 24, 36, 48, 60 ou 72 mois et ce, avant la cinquième année de garantie du Véhicule et pour un kilométrage moyen annuel compris entre 10.000 et 75.000 kilomètre par an (par palier de 5.000 kilomètres). Le couple durée / kilométrage ne peut excéder 225.000 kilomètres parcourus pendant la durée du Contrat.

2.4 Limitation géographique

Le Contrat s'applique pour les Prestations et Options délivrées par les Distributeurs/Réparateurs agréés de HMF situés en France métropolitaine et à Monaco (ci-après le « **Territoire** ») et

dont la liste est disponible sur le site hyundai.com/fr (ci-après ensemble les « **Distributeurs/Réparateurs Agréés** »). Il est précisé que le Bénéficiaire pourra choisir de faire réaliser les Prestations et Options par le Distributeur/Réparateur Agréé de son choix lors de la réalisation de chaque Prestation et/ou Option. Il n'est créée aucune condition d'exclusivité avec un Distributeur/Réparateur Agréé auquel la réalisation d'une Prestation ou d'une Option aurait été confiée pendant la durée du Contrat. Par conséquent, en cas de fermeture du site d'un Distributeur/ Réparateur Agréé auquel le Bénéficiaire a confié la réalisation d'une Prestation et/ou d'une Option, le Bénéficiaire sera invité à se rapprocher d'un autre Distributeur/Réparateur Agréé.

Article 3 – Modalités de souscription du Contrat

3.1. Souscription en ligne

Dans le cas d'une souscription à distance sur le site internet servicemyhyundai.hyundai.fr (ci-après le « **Site** ») ou au travers de l'application connectée **Bluelink®**, le Contrat est souscrit auprès de HMF. Le Bénéficiaire doit suivre les étapes de souscription du Contrat prévues par le Site : 1) prendre connaissance et accepter les CGV puis 2) validation du résumé de la commande et 3) procéder au paiement du prix dudit Contrat conformément à la procédure indiquée sur le Site. Une fois le paiement effectué, la souscription du Contrat sera confirmée par un email envoyé à l'adresse indiquée par le Bénéficiaire lors de la souscription.

3.2 Souscription dans le réseau Hyundai

Dans le cas d'une souscription dans le réseau Hyundai, le Contrat est souscrit auprès du Distributeur/Réparateur Agréé participant agissant au nom et pour le compte de HMF et se formalise par la signature du document intitulé « Contrat ». À l'issue de la configuration du Contrat, le Contrat au format papier est remis au Bénéficiaire pour acceptation et signature. Ce Contrat devra ensuite être téléchargé par le Distributeur/Réparateur Agréé dans la plateforme de gestion dédiée. En l'absence de téléchargement du Contrat, celui-ci ne prendra pas effet.

Dès lors que le Contrat aura été téléchargé par le Distributeur/Réparateur Agréé dans la plateforme de gestion, la souscription du Contrat sera confirmée par un email envoyé à l'adresse indiquée par le Bénéficiaire lors de la souscription.

Article 4 – Finalités, Prestations et Options du Contrat

Le Contrat permet au Bénéficiaire d'anticiper par paiement comptant ou de mensualiser le coût des Prestations et ainsi d'en bénéficier.

Le Contrat permet également au Bénéficiaire d'étendre les Prestations prévues par le Contrat au moyen d'Options dont :

- Pièces d'usure : couvre le remplacement des pièces dites d'usure du Véhicule lorsque l'usure est avérée dans la limite des pièces d'usures identifiées et quantités mentionnées en annexe 2,
- Contrôle technique : couvre la pré-visite de contrôle technique incluant la main-d'œuvre et les points de contrôles suivant

(éclairage Intérieur / Extérieur, visibilité, compartiment moteur, habitacle, pneumatiques, diagnostic des calculateurs, freinage, direction, liaison au sol et sous-caisse), le convoyage du véhicule et la réalisation du contrôle technique dans un centre de contrôle agréé. Le nombre de présentations incluses dans le Contrat dépend de l'âge du véhicule pendant la durée du Contrat, le contrôle technique devant être réalisé dans les six mois précédant l'expiration d'un délai de quatre ans à compter de la date de leur première mise en circulation, puis tous les deux ans. Le convoyage du véhicule peut être réalisé par un prestataire tiers. Cette option n'inclue pas les éventuels travaux nécessaires identifiés lors de la pré-visite de contrôle technique et non inclus dans le Contrat ServiceMyHyundai.

- Convoyage : couvre le convoyage du Véhicule pour la réalisation des Prestations (aller et retour du Véhicule). L'Option Convoyage prend en compte le nombre de trajets et la distance à parcourir entre le point de collecte et le point de dépôt. Cette Option peut être réalisée par un prestataire tiers.

Il est précisé que les Options ne peuvent être souscrites séparément des Prestations. Elles peuvent en revanche être dissociables entre elles, cumulées voire personnalisées pour certaines.

Article 5 – Paiement

5.1 – Prix

Le Bénéficiaire doit s'acquitter du prix relatif au Contrat dans les conditions mentionnées sur le Contrat. Ce prix est calculé en fonction des informations renseignées par le Bénéficiaire et est déterminé par HMF en fonction :

- du modèle, de la motorisation, de l'âge et du kilométrage du Véhicule au jour de la souscription,
- de la durée choisie par le Bénéficiaire (entre 24 et 72 mois),
- du kilométrage moyen annuel estimé par le Bénéficiaire pour son Véhicule (entre 10.000 kilomètres et 75.000 kilomètres par an),
- des Options souscrites par le Bénéficiaire.

Les prix applicables sont établis pour l'ensemble du Territoire.

Le prix applicable sera payé par le Bénéficiaire à HMF. Les sommes ainsi perçues par HMF sont conservées dans le « Compte Services » du Bénéficiaire pour les coûts liés aux Prestations et Options. Ces sommes sont disponibles jusqu'à réalisation des Prestations et/ou Options. Elles pourront être restituées à tout moment au Bénéficiaire ou transférées au bénéfice d'un autre contrat ServiceMyHyundai sur simple demande conformément à l'article « Cession du Véhicule ».

5.2 – Modification du prix

Les prix des Prestations et Options peuvent être modifiés par HMF à tout moment. Néanmoins, une fois souscrit, le prix relatif au Contrat est ferme et définitif.

Le prix pourra être modifié en cas d'ajout d'Options par le Bénéficiaire, ou changement des informations concernant le Véhicule ou le kilométrage annuel déclaré par le Bénéficiaire et ce, à sa seule initiative. Le tarif appliqué sera alors le tarif en vigueur au jour de la déclaration de la(les) modification(s) et devra faire l'objet d'une communication écrite préalable auprès du Bénéficiaire.

5.3 – Modes de paiement

Le paiement pourra s'effectuer par mensualités (avec ou sans majoration du premier mois) selon la durée et les montants déterminés dans le Contrat ou au comptant, au choix du Bénéficiaire.

Pour les souscriptions par internet via le Site, le paiement sera réalisé par carte bancaire par l'intermédiaire de la solution de paiement en ligne STRIPE, accessible à partir du Site.

Pour les souscriptions au sein du réseau Hyundai, le paiement s'effectue par prélèvement bancaire par l'intermédiaire de la solution de paiement en ligne STRIPE et nécessite la formalisation d'un mandat SEPA.

Les prélèvements sont émis le 1^{er} de chaque mois.

5.4 – Impayés

Le défaut de paiement d'une des mensualités prévues au Contrat met en défaut l'exécution dudit Contrat jusqu'à régularisation par le Bénéficiaire. Étant précisé que deux défauts de paiements consécutifs par le Bénéficiaire entraînent la résolution du Contrat.

Pour les Bénéficiaires personnes morales, une pénalité de retard pourra être applicable en cas de retard de paiement. Cette pénalité correspond à un taux égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal. Les Bénéficiaires personnes morales seront également redevables d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros fixé par l'article D441-5 du Code de commerce.

Article 6 – Réalisation et modifications des Prestations et Options

6.1 Réalisation

Afin de pouvoir bénéficier des Prestations et Options, le Bénéficiaire peut s'adresser à tous les Distributeur/Réparateur Agréés Hyundai participant au programme ServiceMyHyundai, seuls habilités à effectuer les Prestations et Options au titre du Contrat.

Les Prestations et Options sont réalisables, en respectant les échéances calendaires et kilométriques prévues et mentionnées dans les conditions du Contrat. HMF prévoit une flexibilité équivalente à l'extension de 1 mois ou 1 000 kilomètres de manière à planifier la réalisation des Prestations et Options.

Pour rappel, le respect des échéances d'entretien préconisées par le constructeur conditionne le bénéfice de la garantie constructeur Hyundai.

Préalablement à chaque Prestation et/ou Option, le Distributeur/Réparateur Agréé veillera à ce que la Prestation et/ou l'Option soit réellement due au Bénéficiaire et incluse dans son Contrat, que les paiements du Bénéficiaire relatif à son Contrat soient à jour et que les fonds disponibles sans le « Compte Services » du Bénéficiaire soient suffisants pour couvrir le montant des Prestations et/ou Options demandées.

À l'issue des travaux, le Bénéficiaire recevra par email un état mentionnant le tarif de référence des Prestations et Options consommées et le nouveau solde à date de son Compte Service.

6.2 Modification

Dans le cas où les Prestations ou Options seraient à réaliser avant l'échéance calendaire ou kilométrique prévue ou dans des conditions n'ayant pas permis d'alimenter suffisamment le Compte Service du Bénéficiaire, un complément de paiement équivalent aux sommes non perçues sera exigé en amont de la réalisation des Prestations ou Options et la modification de votre échéancier calendaire, kilométrique et/ou de paiement vous sera communiqué par courrier électronique.

Le montant de ce complément sera calculé selon les tarifs de référence, mentionnés sur le Contrat, des Prestations et Options à réaliser, diminués des fonds disponibles sans le « Compte Services » du Bénéficiaire. Le paiement sera à réaliser par l'intermédiaire de la solution de paiement en ligne STRIPE, accessible à partir de la notification de complément adressé par courrier électronique. Une révision des conditions du Contrat s'impose et donc l'édition d'un nouvel échéancier calendaire, kilométrique et/ou de paiement tenant compte des modifications des usages du Bénéficiaire. Les nouvelles conditions feront l'objet d'une nouvelle annexe au Contrat qui remplacera les « Informations clés », le « Calendrier de paiement » et/ou le « Calendrier des entretiens » figurant en pages 1 à 3 du Contrat. Cette nouvelle annexe sera communiquée au Bénéficiaire par courrier électronique.

Le Bénéficiaire s'engage par ailleurs à communiquer à HMF, par l'intermédiaire d'un Distributeur/Réparateur Agréé, toutes les informations, modifications ou événements susceptibles d'avoir un impact sur le Contrat ou sur les Prestations et/ou Options.

Article 7 – Durée du Contrat de maintenance et d'entretien

Le Contrat prend effet à la date de souscription. Afin de formaliser la conclusion du Contrat, le Bénéficiaire recevra par email, à l'adresse mail renseignée lors de la souscription, une confirmation attestant de la conclusion du Contrat S.

Le Contrat est conclu pour la durée souhaitée par le Bénéficiaire et mentionnée sur le Contrat.

Article 8 – Résiliation

8.1 – Résiliation par HMF

HMF pourra résilier le Contrat dans les cas suivants :

- non-respect d'une condition prévue par les CGV et notamment des conditions du champs d'application, même en cas de constatation postérieure à la souscription du Contrat et de réception d'un email de confirmation,
- non-respect du plan d'entretien et des préconisations du constructeur relatif au Véhicule,
- défaut de paiement en cas de paiement mensualisé de deux échéances et après mise en demeure,
- fausse déclaration du Bénéficiaire.

8.2 – Résiliation par le Bénéficiaire

Le Bénéficiaire pourra mettre fin à son Contrat à tout moment sans avoir à justifier sa demande auprès d'un Distributeur / Réparateur agréé Hyundai participant ou en adressant un courrier avec accusé de réception à HMF à l'adresse suivante :

HYUNDAI MOTOR France
Marketing Pièces et Service
Tour Nova 71 boulevard National, 92250 La Garenne-Colombes

Cette résiliation sera effective à compter de la date de la demande de résiliation ou à la date d'envoi du courrier de résiliation. Cette date sera confirmée par email au Bénéficiaire.

8.3 – Conséquences de la résiliation

HMF procédera à la régularisation de la situation du Bénéficiaire au moment de la résiliation, telle que déterminée ci-dessus, selon les modalités suivantes :

- les prélèvements mensuels cesseront à la date de la résiliation,
- HMF, quel que soit le mode de paiement retenu par le Bénéficiaire, produira un décompte intégrant : les sommes effectivement collectées par HMF au titre du Contrat depuis sa souscription, diminué des Prestations et Options consommées, valorisées au tarif de référence national indiqué dans le Contrat. Ce décompte sera adressé par email au Bénéficiaire et fera l'objet le cas échéant d'un remboursement dans un délai de 14 jours maximum au moyen du même mode de paiement que celui utilisé pour le paiement initial du Contrat par le Bénéficiaire.

ARTICLE 9 - Droit de rétractation

Pour les Contrats souscrits en ligne ou hors établissement, le Bénéficiaire personne physique dispose du droit de se rétracter du Contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours, conformément aux dispositions de l'article L221-18 du code de la consommation.

Pour exercer le droit de rétractation, le Bénéficiaire personne physique doit notifier sa décision de rétractation du Contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté dans laquelle il précise son nom, son adresse et, lorsqu'ils sont disponibles, son numéro de téléphone, et son adresse email, ou en utilisant le modèle de formulaire annexé aux présentes CGV ou sur papier libre et en l'envoyant à l'adresse suivante :

HYUNDAI MOTOR France
Marketing Pièces et Service
Tour Nova 71 boulevard National, 92250 La Garenne-Colombes

En cas de rétractation de la part du Bénéficiaire du Contrat HMF remboursera tous les paiements reçus et n'ayant pas été utilisé par le Bénéficiaire dans le cadre d'une Prestation et/ou Option, au plus tard 14 jours à compter du jour où elle sera informée de sa décision de rétractation. Le remboursement se fera sur le même moyen de paiement que celui que le Bénéficiaire aura utilisé pour le paiement.

L'exécution du Contrat peut débuter avant l'expiration du délai de rétractation, sous réserve de l'accord exprès du Bénéficiaire et renoncement exprès à son droit de rétractation.

Article 10 – Cession du Véhicule

En cas de cession du Véhicule, le solde disponible sur le « Compte Services » peut être transféré sur un autre Compte Service détenu par le Bénéficiaire sur simple demande auprès d'un Distributeur/Réparateur Agréé Hyundai participant. Dans cette hypothèse, il appartiendra au Bénéficiaire de communiquer les informations nécessaires à la configuration du nouveau contrat ServiceMyHyundai vers lequel les fonds disponibles doivent être transférés.

Le solde disponible n'est pas cessible au nouveau propriétaire du véhicule ainsi qu'à toute autre personne qui n'aurait pas la qualité de Bénéficiaire du Contrat initialement souscrit.

Article 11 – Traitement des données personnelles

Hyundai Motor France s’engage à collecter et traiter les données personnelles de ses clients conformément à la loi applicable, et notamment au Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679 (ci-après le « RGPD »).

Lors de la souscription du Contrat, le Bénéficiaire doit communiquer un certain nombre de données personnelles le concernant.

L’objet du présent article est d’informer le Bénéficiaire des modalités des traitements de ses données personnelles effectués par Hyundai Motor France dans le cadre de la souscription du Contrat.

11.1 – Coordonnées du responsable de traitement

Le responsable de traitement est HMF.

11.2 – Finalités des traitements et fondements juridiques

Les données personnelles, concernant le Bénéficiaire, collectées lors de la souscription du Contrat sont traitées pour les finalités et selon les fondements juridiques décrits dans le tableau ci-dessous.

Finalités de traitement des données personnelles	Fondement juridique
Gestion de la relation commerciale (souscription et exécution)	Exécution du Contrat conclu entre HMF et le Bénéficiaire
Suivi et analyse statistique des ventes	Intérêt légitime de HMF à suivre et effectuer des analyses statistiques sur ses ventes
Gestion des demandes, réclamations et du service après-vente	Exécution du Contrat conclu entre HMF et le Bénéficiaire
Communication marketing	Pour la prospection commerciale par voie électronique (email, SMS et service de messagerie) : sur la base du consentement du Bénéficiaire. Pour la prospection commerciale par voie postale, par téléphone ou pour la promotion de biens et services analogues que ceux déjà vendus au Bénéficiaire: intérêt légitime de HMF à promouvoir ses produits et services.
Communication personnalisée	Sur la base du consentement du client
Publicité ciblée	Intérêt légitime de HMF à améliorer et optimiser nos campagnes publicitaires et publicité
Gestion des contentieux clients	Intérêt légitime de HMF à défendre ses intérêts

Tenue de la comptabilité générale et des obligations fiscales et financières rattachées	Respect d’une obligation légale
Analyse et statistiques financières	Intérêt légitime de HMF à effectuer des analyses et des statistiques financières
Analyse fin de mesurer et comprendre l’efficacité de nos campagnes de marketing et de publicité	Intérêt légitime de HMF à améliorer et optimiser nos campagnes publicitaires et publicité
Réalisation d’enquêtes (satisfaction, opinion, etc.) et d’études clients	Intérêt légitime de HMF à réaliser des enquêtes de satisfaction et des études auprès des Bénéficiaires
Administration et maintenance du CRM (logiciel de gestion de la relation commerciale)	Intérêt légitime de HMF à administrer et maintenir son CRM

11.3 – Données personnelles traitées

De manière générale, Hyundai Motor France s’engage à collecter et traiter uniquement les données personnelles qui sont nécessaires à chacune des finalités listées ci-dessus.

À ce titre dans le cadre de la souscription à un Contrat, le caractère facultatif des réponses est indiqué par un astérisque. En l’absence d’astérisque, les informations sont nécessaires pour souscrire, exécuter le Contrat et pour respecter les obligations légales ou réglementaires qui incombent au responsable de traitement. Si le Bénéficiaire ne souhaite pas fournir les informations obligatoires, le Contrat ne pourra pas être souscrit.

Dans le cadre de la relation commerciale et des finalités listées ci-dessus, les données personnelles suivantes concernant le Bénéficiaire sont traitées :

- Les données relatives à son identité et à sa situation (Nom, prénom, ect);
- Ses informations de contact (adresse postale, adresse email, numéro de téléphone);
- Les informations relatives à son véhicule (modèle, Numéro d’Identification du Véhicule (VIN), plaque d’immatriculation, etc.)
- Les informations que le Bénéficiaire communique lors d’une réclamation, d’une demande de service après-vente, d’une demande d’assistance etc.,
- Votre profil client individuel pour lequel nous combinons les informations suivantes :

- les renseignements personnels recueillis directement auprès de vous, comme votre adresse postale ou votre âge;
- les renseignements sur votre utilisation de nos produits et services recueillis directement auprès de vous, comme votre historique d’achat et les rendez-vous que vous avez pris avec notre réseau de distributeurs et réparateurs agréés ;
- les renseignements recueillis au moyen des outils de marketing que nous utilisons pour connaître vos interactions avec les campagnes de marketing en ligne et avec notre service relation clients et les événements auxquels vous avez participé;
- les renseignements recueillis au moyen de cookies sur votre comportement en ligne et l’utilisation du

site internet de HMF et autres applications, comme les pages que vous avez consultées;

- les renseignements sur l'utilisation de votre véhicule, comme le kilométrage, que nous recueillons directement auprès de vous lors des rendez-vous avec notre réseau de distributeurs ou de réparateurs agréés ou au moyen de nos formulaires en ligne;
- les renseignements socio-économiques recueillis auprès de sources publiques.

- coordonnées du mandat SEPA du Bénéficiaire

11.4 – Destinataires des données personnelles du Bénéficiaire

Au sein de HMF, les données personnelles du Bénéficiaire sont communiquées uniquement aux services habilités qui ont besoin d'en connaître, en raison de leurs fonctions et dans la limite de leurs attributions respectives.

Certaines données personnelles concernant le Bénéficiaire sont également communiquées par HMF à des tiers (sous-traitants, partenaires ou prestataires).

Les données personnelles concernant le Bénéficiaire sont communiquées aux catégories de destinataires indiquées dans le tableau ci-dessous. Le tableau indique également si les données personnelles sont transférées en dehors de l'Union Européenne (UE) dans des pays qui ne disposent pas nécessairement de lois sur la protection des données personnelles équivalentes à celles en vigueur dans l'UE. Le cas échéant, le tableau indique les garanties techniques et organisationnelles particulières prises par HMF pour assurer la protection des données personnelles lors du transfert, conformément au RGPD.

Finalités de traitement des données personnelles	Catégories de destinataires et transfert de données personnelles en dehors de l'UE
Gestion de la relation commerciale (souscription et exécution)	Sous-traitants de HMF agissant en au nom de HMF et pour son compte et conformément à aux instructions de HMF;
Suivi et analyse statistique des ventes	Sous-traitants de HMF agissant en au nom de HMF et pour son compte et conformément à aux instructions de HMF;
Gestion des demandes, réclamations et du service après-vente	Sous-traitants de HMF agissant en au nom de HMF et pour son compte et conformément à aux instructions de HMF;
Communication marketing, communication personnalisée et publicité ciblée	Sous-traitants de HMF agissant en au nom de HMF et pour son compte et conformément à aux instructions de HMF;
Gestion des contentieux clients	-Sous-traitants de HMF agissant en au nom de HMF et pour son compte et

	conformément à aux instructions de HMF; -Auxiliaires de justice -Juridictions
Tenue de la comptabilité générale et des obligations fiscales et financières rattachées	-Sous-traitants de HMF agissant en au nom de HMF et pour son compte et conformément à aux instructions de HMF; -Auditeurs de HMF
Analyse et statistiques financières	Auditeurs de HMF
Analyse afin de mesurer et comprendre l'efficacité de nos campagnes de marketing et de publicité	- Sous-traitants de HMF agissant au nom de HMF et pour son compte et conformément aux instructions de HMF ; - Hyundai Motor Europe ; - Hyundai Motor Company (ce qui implique un transfert des données en Corée du Sud, lequel est encadré par les Clauses Contractuelles Types de la Commission Européenne).
Réalisation d'enquêtes (satisfaction, opinion, etc.) et d'études clients	Sous-traitants de HMF agissant en au nom de HMF et pour son compte et conformément à aux instructions de HMF;
Administration et maintenance du CRM (logiciel de gestion de la relation commerciale)	Sous-traitants de HMF agissant en au nom de HMF et pour son compte et conformément à aux instructions de HMF;

11.5 – Durées de conservation des données personnelles

Les données personnelles du Bénéficiaire sont conservées pour une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées.

Les données personnelles concernant le Bénéficiaire sont conservées par HMF conformément au tableau ci-dessous. A l'issue des durées indiquées, les données personnelles pourront être archivées dans des environnements informatiques séparés et sécurisés et ce, dans le seul but de remplir nos obligations légales ou d'exercer nos droits en cas de poursuites judiciaires.

Finalités de traitement des données personnelles	Durée de conservation des données personnelles
Gestion de la relation commerciale (souscription et exécution)	Les données sont conservées pendant la durée de la relation commerciale à laquelle s'ajoute la durée de prescription y relative.
Suivi et analyse statistique des ventes	

Gestion des demandes, réclamations et du service après-vente	Les données sont conservées pendant la durée de la relation commerciale à laquelle s'ajoute la durée de prescription y relative
Communication marketing, communication personnalisée et publicité ciblée	Les données personnelles sont conservées pendant 3 ans à compter de la fin de la relation commerciale (sauf opposition auparavant). En cas d'opposition, les informations permettant de prendre compte en compte le droit d'opposition sont conservées au minimum trois ans à compter de l'exercice du droit d'opposition.
Gestion des contentieux clients	Les données sont conservées jusqu'à ce qu'une décision définitive (sans recours possible) soit rendue.
Tenue de la comptabilité générale et des obligations fiscales et financières rattachées	Les données sont conservées pendant 10 ans.
Analyse et statistiques financières	Les données sont conservées pendant 10 ans.
Analyse afin de mesurer et comprendre l'efficacité de nos campagnes de marketing et de publicité	Les données personnelles sont conservées pendant 3 ans à compter de la fin de la relation commerciale (sauf opposition auparavant). En cas d'opposition, les informations permettant de prendre en compte le droit d'opposition sont conservées au minimum 3 ans à compter de l'exercice du droit d'opposition.
Réalisation d'enquêtes (satisfaction, opinion, etc.) et d'études clients	Les données personnelles sont conservées pendant 3 ans à compter de la fin de la relation commerciale (sauf opposition auparavant). En cas d'opposition, les informations permettant de prendre en compte le droit d'opposition sont conservées au minimum 3 ans à compter de l'exercice du droit d'opposition.
Administration et maintenance du CRM	Les données sont conservées pendant la durée de la relation commerciale à laquelle

(logiciel de gestion de la relation commerciale)	s'ajoute la durée de prescription y relative.
--------------------------------------------------	-----------------------------------------------

11.6 – Droits

Conformément au RGPD, le Bénéficiaire est informé qu'il peut accéder et obtenir copie des données le concernant, s'opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les effacer. Il dispose également d'un droit à la limitation du traitement de vos données et à la portabilité de ses données dans les conditions énoncées par le RGPD. S'agissant du droit d'opposition, l'attention du Bénéficiaire est particulièrement attirée sur le fait que le Bénéficiaire peut s'opposer à tout moment au(x) traitement(s) de ses données personnelles fondé(s) sur la poursuite des intérêts légitimes du vendeur ou de HMF. Il peut également s'opposer à tout moment au traitement de ses données personnelles effectué aux fins de prospection commerciale. Pour ce faire, il peut notamment suivre le lien de désinscription envoyé avec tout message de prospection. Pour en savoir plus sur ses droits, le Bénéficiaire peut consulter : le site internet de HMF <https://www.hyundai.com/fr.html> afin d'y retrouver sa politique de protection des données personnelles ainsi que la charte de protection de la vie privée de HMF et le site de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) : www.cnil.fr. S'il estime, après avoir contacté le vendeur ou HMF, que ses droits en matière de données personnelles ne sont pas respectés, le Bénéficiaire peut adresser une réclamation en ligne à la CNIL.

11.7 – Contact

Le Bénéficiaire peut contacter à tout moment Hyundai Motor France pour toutes questions, préoccupations ou commentaires qu'il souhaite soumettre au sujet du présent article, toutes requêtes concernant ses données personnelles et toute demande d'exercice de ses droits en la matière par e-mail à contact-donnees@hyundai.fr ou par courrier postal à l'adresse suivante : Hyundai Motor France, Service Juridique, TOUR NOVA - 71 Boulevard National, 92250 La Garenne-Colombes. Pour plus d'informations sur la manière dont HMF s'engage à traiter vos demandes en matière de gestion de vos données personnelles, vous pouvez consulter le site internet de HMF <https://www.hyundai.com/fr.html> afin d'y retrouver sa charte de protection de la vie privée.

Article 12 – Liste d'opposition au démarchage téléphonique

Dans le cadre de la souscription et pour l'exécution d'un Contrat, le Bénéficiaire devra renseigner son numéro de téléphone. Néanmoins, il est en droit de s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique s'il ne souhaite pas faire l'objet de démarchage téléphonique (article L.121-34 du Code de la Consommation).

Article 13 – Réclamations

Les réclamations peuvent être adressées auprès du Distributeur / Réparateur agréé Hyundai auprès duquel le Contrat ServiceMyHyundai a été souscrit ou du Service de Relation Clientèle Hyundai <https://www.hyundai.com/fr/services/service-client/service-client.html>.

Article 14 – Litige

En cas de différend découlant du Contrat ServiceMyHyundai ou lié à celui-ci, en vertu des articles L 612-1 et suivants du code de la Consommation, le Bénéficiaire a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige. Dans ce cas, il doit tenter de

résoudre le litige directement auprès du professionnel par une réclamation écrite à :

**Service Relation Clientèle, HYUNDAI MOTOR FRANCE
TOUR NOVA - 71 boulevard National, 92250 La Garenne-
Colombes**

Si les Parties ne règlent pas leur différend ou certaines d'entre elles par le biais de discussions, le Bénéficiaire peut contacter l'un des médiateurs du secteur automobile.

La saisine est à effectuer dans un délai d'un an à compter de la date de la réclamation écrite préalable. L'avis rendu par le médiateur n'est pas contraignant et ne s'impose pas aux parties.

Le Bénéficiaire peut également utiliser la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges, accessible via l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/consumers/odr>

En cas de litige, les tribunaux du lieu du siège de Hyundai Motor France sont compétents et la loi française s'applique. Le Bénéficiaire peut également saisir la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du Contrat ou de la survenance du fait dommageable.

Annexe 1 – Détails des Prestations

Les Prestations incluent indissociablement la main d'œuvre, la fourniture des pièces, lubrifiants et consommables nécessaires aux opérations d'entretien et/ou de révision périodique dont la vidange et le remplacement du filtre à huile, la mise à niveau du lave-glace, un diagnostic électronique et contrôles visuels prévus au carnet d'entretien du véhicule, le remplacement de filtre d'habitacle, filtre à air, liquide de frein, filtre à gazole, bougies d'allumage.

Annexe 2 – Détails des pièces d'usures et quantités incluses dans l'option « Pièce d'usures »

La liste suivante mentionne de manière exhaustive les pièces d'usure éligibles au remplacement dans le cadre de l'Option « Pièces d'Usures » du Contrat.

La liste applicable au Contrat dépend du kilométrage du Véhicule lors de la souscription, du kilométrage annuel déclaré par le Bénéficiaire et de la durée du Contrat.

Le remplacement n'est possible que si l'usure de la pièce est avérée lors du contrôle réalisé par le Réparateur Agréé Hyundai en charge des travaux et dans la limite des quantités et échéances kilométriques prévues au Contrat.

Dans le cas où l'usure de la pièce interviendrait avant l'échéance kilométrique, un complément de paiement équivalent aux sommes non perçues pourra être exigé selon les conditions indiquées dans l'article 6.

Véhicules diesel et essence :

- 1 jeu de balais d'essuie-glace avant une fois par an (année anniversaire) à compter de la date de signature du Contrat
- 1 jeu de balais d'essuie-glace arrière tous les deux (2) ans (années anniversaires) à compter de la date de signature du Contrat

- 1 jeu de plaquettes de frein avant par 45.000 km au compteur du véhicule
- 1 jeu de plaquettes de frein arrière par 90.000 km au compteur du véhicule
- 1 jeu de disques de frein avant et arrière par 90.000 km au compteur du véhicule.

Véhicules hybrides et électriques :

- 1 jeu de balais d'essuie-glace avant une fois par an (année anniversaire) à compter de la date de signature du Contrat
- 1 jeu de balais d'essuie-glace arrière tous les deux (2) ans (années anniversaires) à compter de la date de signature du Contrat
- 1 jeu de plaquettes de frein avant par 75.000 km au compteur du véhicule
- 1 jeu de plaquettes de frein arrière par 120.000 km au compteur du véhicule
- 1 jeu de disques de frein avant et arrière par 120.000 km au compteur du véhicule

Annexe 3 : Droit de rétractation et formulaire de rétractation

CONTRAT CONCLU A DISTANCE ET HORS ETABLISSEMENT

(Articles L221-1 et suivants du Code de la consommation)

Droit de rétractation

En cas de souscription d'un contrat hors établissement (démarchage à domicile) ou un contrat à distance (en ligne ou par téléphone), le Bénéficiaire peut se rétracter du Contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours, jours fériés compris, à compter de la conclusion du Contrat i.

Pour exercer le droit de rétractation, le bénéficiaire doit notifier sa décision de rétractation du Contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste en recommandé, télécopie ou courrier électronique) à l'adresse mentionnée ci-dessous dans le modèle de formulaire de rétractation. Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation ci-dessous ou rédiger sur papier libre.

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

MODÈLE DE FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)
À l'attention de Hyundai Motor France située TOUR NOVA – 71 Boulevard National – 92250 LA GARENNE-COLOMBES dont l'adresse email est : relationclientel@hyundai.fr

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Commandé le (*)/reçu le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(*) Rayez la mention inutile.